



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 8 février 2017

**Présents** Conseil municipal

Mmes et MM.

C. BRULHART, C. CHIRIATTI, M. DA COSTA,  
C. DISTASI, E. FILLET, J. GRAND, T. HUNZIKER,  
V. LADERACH, L. LUISONI, I. MARTINEZ,  
D. NICOLE, F. SANDOZ, B. RIEDWEG, M. ZWAHLEN

Exécutif communal

MM.

G. MARTI, G. GARNIER

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le : 15 février 2017

**Objet : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de nouvelles tables et nouveaux bancs pour manifestations**

Date : 09.02.17

Signature/s :

  
E. FILLET  
Président

  
P. ARTER  
Secrétaire

Délibération N° 5/2017  
Séance du 8 février 2017

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de nouvelles tables et nouveaux bancs pour manifestations**

Vu la nécessité de remplacer la totalité des bancs de manifestation, de remplacer une partie de nos tables de manifestation et d'acquérir des tables et des bancs supplémentaires pour permettre à nos manifestations de s'adapter à l'augmentation de la population de la commune ;  
vu les différentes offres reçues ;  
vu les travaux de la commission Agriculture – Feu – Voirie - Environnement du 4 octobre 2016 et du 1<sup>er</sup> février 2017;  
vu l'article 30, alinéa 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL,**

**D E C I D E**

Par 12 voix pour et 1 abstention,

1. d'acquérir 100 tables et 300 bancs de manifestation ;
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 150'000 -- destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. de financer le montant de la dépense par les disponibilités communales ou le recours à l'emprunt;
5. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 3002.331.00 de l'an 2018 jusqu'en 2022, soit 5 ans à raison de 20 % par an.

Puplinge, le 8 février 2017

